Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE07CM160426-DE

Dinan Léhon

Affaire n° 7 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026,

Sur convocation en date du 10 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Lydie PATRY, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à René DEGRENNE, Maire délégué), Jacques TOUMINET (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Anne-Sophie MORIN (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire), Yves KOZIEL (pouvoir à Sonia DABIN), Philippe MORANT (pouvoir à Lydie PATRY), Christelle BOUVIER (pouvoir à Didier DERU), Marina BADOUAL (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Charles HOUZE).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

* *

FINANCES - Financements externes – Demande de subvention auprès de la Région Bretagne « Lieux culturels – Spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel – Acquisition de matériel »

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Théâtre municipal des Jacobins constitue un équipement culturel structurant de la ville de Dinan, dédié à la création, à la diffusion artistique et à l'accès à la culture pour tous.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE07CM160426-DE

Cet équipement peut être mis à disposition d'organisateurs de manifestations culturelles, selon des modalités définies par la Ville. À ce titre, des moyens humains et techniques peuvent également être mobilisés.

Toutefois, une part significative du matériel scénique, notamment en matière de son et d'éclairage, est aujourd'hui vieillissante et nécessite un renouvellement progressif.

Dans cette perspective, et afin de planifier les investissements à venir, un programme pluriannuel de renouvellement a été établi, intégrant un ordre de priorité.

Par ailleurs, le Théâtre est soumis aux obligations du Décret Éco Énergie Tertiaire (DEET), qui impose une réduction des consommations énergétiques de 40 % à l'horizon 2030, puis de 60 % à l'horizon 2050. Compte tenu des contraintes architecturales du bâtiment, la modernisation des équipements d'éclairage constitue un levier prioritaire d'action, notamment par le remplacement des projecteurs halogènes par des dispositifs LED, moins énergivores.

Ainsi, le renouvellement du parc de projecteurs en technologie LED a été inscrit comme priorité pour l'année 2026. Cette opération implique également l'acquisition d'une console numérique d'éclairage, la console analogique actuellement en service étant devenue obsolète.

La Région Bretagne accompagne les structures culturelles dans leurs investissements en matériel nécessaire à la mise en œuvre de leur projet artistique, à hauteur de 20 % maximum des dépenses éligibles.

À l'issue d'une consultation d'entreprises spécialisées, deux devis ont été retenus pour l'acquisition de vingt projecteurs LED et d'une console lumière, pour un montant total de 16 122,75 € HT.

*
* *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (dit Décret Éco Énergie Tertiaire) ;

Vu l'avis de la commission Ressources du 7 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 3 224,55 € auprès de la Région Bretagne au titre de l'aide à l'acquisition de matériel scénique ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE07CM160426-DE

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

La dépense en résultant sera inscrite au budget principal 2026, en section Investissement – fonction 30.1 – nature 2188 (opération 0103).

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260416-DE07CM160426-DE